Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251218-2025DELIB114-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :		26
Nombre de conseillers présents à la séance :		19
Nombre de conseillers absents :		7
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		7
Nombre de votants :		26
Date de la convocation	:	11 décembre 2025
Date d'affichage	:	11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h25), ANTHOINE Julien (18h08), BODEVEUR David, LE GUEVELLOU Marjorie, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, BONIZEC Christel, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle à LE COQ Laurent, BENECH Pauline à GUILLAUME Hervé, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

Suite au décès de Madame LE LUYER Martine, conseillère municipale le 16 décembre 2025, le nombre de conseillers en exercice est de 26.

N°2025/114

Finances

Restructuration de la salle omnisports
Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026

Forte d'une population totale de 5043 habitants (population DGF), la ville de Bégard, chef-lieu de canton, concentre les principaux équipements structurants d'un bassin de vie de 15 000 habitants (administratif, scolaire, sportif, médico-social, culturel…).

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251218-2025DELIB114-DE

Consciente de son rôle de centralité et de son besoin de développement, elle s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche ambitieuse afin de faire du Bégard de demain une ville solidaire, durable et attractive.

Lauréate en 2021 du programme « Petites Villes de Demain », la ville, en répondant aux enjeux de transition écologique, de démocratie citoyenne et de transition numérique, s'est fixée quatre ambitions :

- Revitaliser le cœur de ville,
- Offrir des services de qualité à l'ensemble des habitants,
- Mettre au cœur de l'action municipale la transition écologique,
- Dynamiser les commerces en cœur de ville.

La commune de Bégard est propriétaire de la salle omnisports située rue de Baloré. Ce bâtiment construit dans les années 1980 nécessite des travaux lourds de rénovation et de réhabilitation.

Afin de conserver l'attractivité sportive de la ville et de moderniser ses équipements sportifs, la collectivité souhaite profiter de cette opération afin de regrouper une partie des infrastructures actuellement situées sur d'autres sites, eux-mêmes désuets (salle de danse, salle de combat) et ainsi les concentrer sur un même lieu.

Un tel projet permettra à la commune de répondre aux besoins des associations sportives, ainsi que ceux des établissements scolaires situés à proximité faisant usage de cet équipement, dont notamment le collège François Clec'h, principal utilisateur.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que ce projet de restructuration de la salle omnisports est actuellement en phase d'Esquisse+, suite à la procédure de consultation des maîtres d'œuvre qui vient de s'achever. Le coût total de l'opération est aujourd'hui estimé à 3 837 635 € HT.

Monsieur le Maire souligne que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La présente demande au titre de l'année 2026 concerne la phase 1 (curage/déconstruction/clos/couvert) du projet pour un coût travaux de 1 461 480 € HT, soit un coût opération de 1772 603 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*26*
Votes Pour :	*26*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251218-2025DELIB114-DE

DÉCIDE de solliciter au titre de la DETR et de la DSIL 2026, une demande de concours financier relatif au projet de restructuration de la salle omnisports, dont la réalisation débutera dans le courant de l'année 2026, selon le plan de financement annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Ville de Bégard s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DAUPHIN

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251218-2025DELIB114-DE

PLAN DE FINANCEMENT D[illegible]

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	Co[illegible]
NUMÉRO SIRET :	21220004200019
INTITULÉ DU PROJET :	Restructuration de la salle omnisports (phase 1)

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	180 000,00 €
études	31 123,00 €
travaux (curage/deconstruction/clos/couvert)	1 461 480,00 €
Aléa	100 000,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	**1 772 603,00 €**

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	250 000,00 €	14,10 %		
DSIL demandée	281 780,90 €	15,90 %		
Fonds vert	0,00 €	0,00 %		
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	503 470,83 €	28,40 %		
Conseil régional	103 927,46 €	5,86 %	20/10/2023	
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		
Sous-total aides publiques	**1 139 179,19 €**	**64,27 %**		

Vous ne devez pas dépasser 80%

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	316 711,90 €
Emprunt	316 711,91 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	**633 423,81 €**

35,73 %

Total Financement H.T.	**1 772 603,00 €**

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dés réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à :
Le :

Signature (nom et qualité) et cachet